



Dettes mariage solidarité ex conjoint

Par meryl32

Bonjour

Je souhaite me séparer et divorcer, mais je suis avec une personne qui accumule les achats factures a mon nom, refuse de travailler, d aider même pour nos dettes anciennes en commun.

Je sais que je vais devoir régler ma moitié .

Mais si lui continue de refuser de faire sa part, vais je devoir continuer à le faire vivre ..

Je suis le seul salaire , j aurais du m arrêter pour raison de santé , mais impossible trop de choses ..

Merci pour vos renseignements .

Je voulais demander un fsl pour prendre un logement mais il va le voir forcément je ne sais pas comment faire .

Par yapasdequoi

Bonjour,

Etant mariés, vous êtes solidaire, mais dans la limite des emprunts concernant la vie familiale.

une page utile à lire :

[url=https://www.notaires.fr/fr/couple-famille/divorce/divorce-dettes-et-emprunts-contractes-pendant-le-mariage]https://www.notaires.fr/fr/couple-famille/divorce/divorce-dettes-et-emprunts-contractes-pendant-le-mariage[/url]

D'autre part vous avez envers votre conjoint un devoir de secours selon l'article 212 du code civil.

Vous êtes aussi tenu à une résidence commune selon l'article 215. Par contre, vous avez le droit de "partir en vacances" quelques temps et de louer une résidence secondaire... (à condition d'en avoir les moyens financiers).

Consultez un avocat pour entamer une procédure de divorce.

Par ESP

Bonjour et bienvenue

L'article 220 du code civil prévoit que « chacun des époux a pouvoir pour passer seul les contrats qui ont pour objet l'entretien du ménage ou l'éducation des enfants : toute dette contractée par l'un oblige l'autre solidairement »

... sauf en cas de dépenses excessives.... Il n'existe pas de critères prédéfinis pour juger si une dépense est justifiée ou non, le juge tranche, mais c'est peut-être la dessus que vous pourrez vous défendre.

Voyez un avocat.

[url=https://www.mercipourinfo.fr/famille/dettes-le-conjoint-est-il-solidaire-341874]https://www.mercipourinfo.fr/famille/dettes-le-conjoint-est-il-solidaire-341874[/url]

Par meryl32

Donc si j ai bien compris :

En quittant mon époux,qui refuse de travailler je paye déjà tout

Par yapasdequoi

Il ne suffit pas de le quitter! Il faut acter le divorce. Consultez un avocat.

Par meryl32

Bien sûr je j irai consulter un avocat . C est ça que vous voulez dire acter ou c est quand on reçoit la convocation a l audience ?

Mais il faut que je trouve un logement ma mère ne pouvant m héberger , chaque jour est un enfer psychologique et ses crises sont de plus en plus fréquentes.

J attends le retour pour mon travail aussi.

Par yapasdequoi

S'il est violent, vous pouvez le faire expulser et garder le logement.

Portez plainte et/ou appelez le 3919.

Par meryl32

C est surtout le harcèlement psychologique quotidien,

Et sans tous les cas je ne souhaite pas non plus rester dans ce village où sont Ses amis .,dans ce logement insalubre son choix a lui.